

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
REUNION DU 4 OCTOBRE 2021**

**POLE EDUCATION LYCEES
MISSION PROCH'ORIENTATION**

RAPPORT POUR AVIS

Le présent rapport vise à présenter les adaptations organisationnelles de la Mission Proch'Orientation, après une année et demi de fonctionnement marquée par une évolution de ses effectifs et du périmètre d'action.

I Structuration de la Mission Proch'Orientation

1/ Contexte

La Mission Proch'Orientation déploie, depuis la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, une compétence renforcée dans le champ de l'information sur les métiers et les formations, notamment à l'attention des publics scolaires.

Lors de sa création en mars 2020, la Mission Proch'Orientation se composait de 9 postes pour mener les actions prioritaires suivantes :

- Contribuer à une orientation éducative, progressive et réversible, à l'élévation du niveau de qualification, à une plus grande ambition des parcours et à la démocratisation de l'enseignement supérieur ;
- Améliorer par une action quotidienne visible de la Région l'accompagnement du parcours des jeunes, et à terme des autres publics, en recherche d'information sur les métiers et les formations ;
- Accompagner et outiller les acteurs du secondaire et du supérieur intervenant dans le champ de l'orientation et faire évoluer les représentations qu'ont sur les métiers les équipes éducatives comme les familles et jeunes ;
- Renforcer les liens entre le monde économique et professionnel et le monde de l'éducation ;
- Ancrer l'information sur les métiers et les formations dans une identité régionale et à la réalité socio-économique des Hauts-de-France, en rendant accessibles et compréhensibles par le plus grand nombre les indicateurs de tension de l'emploi, les taux de réussite aux certifications, les études prospectives en besoin de main d'œuvre, etc.

Après 18 mois de montée en puissance, marqués notamment par la mise en place d'une nouvelle compétence et la création d'une entité, majoritairement en télétravail du fait du contexte sanitaire, un besoin d'évolution s'est fait jour, en particulier en termes de poursuite de la structuration de la mission engagée en juillet 2020.

2/ Méthode adoptée

Cet enjeu a été travaillé par l'ensemble de la Mission Proch'Orientation, notamment lors de trois séminaires de direction successifs, associant l'ensemble des agents de la Mission, à Amiens à Saint-Leu en juillet 2020, à Arras au Lycée Guy Mollet en décembre 2020 et à Lille au Lycée Pasteur en juin 2021.

3/ Ajustements proposés

Les évolutions souhaitées visent à :

- Rendre davantage lisible l'action régionale auprès des acteurs internes et externes de ce champ très vaste de l'orientation ;
- Rendre plus efficient le fonctionnement de la Mission, en clarifiant les activités, périmètres et responsabilités des différentes entités qui la composent ;
- Mieux rendre le service attendu par le public cible (scolaires, familles, prescripteurs de l'orientation, jeunes en recherche de parcours et solutions...)

De plus, Proch'Orientation doit pouvoir assurer sa mission non seulement d'aide à l'orientation, mais également d'accompagnement des parcours des publics, en intégrant la problématique des jeunes sans solution et décrochés de la formation initiale.

Les ajustements organisationnels proposés sont les suivants :

1. **Création d'une cellule de direction** (4 postes) :

- 1 directrice (A 1.3) (manager de direction)
- 2 conseillères techniques (A 2.2)
- 1 cadre administratif et financier (A 3)

2. **Création d'un secteur Information sur les métiers et les formations** (6 postes) :

- **1 responsable de secteur (A 2.2) (manager de proximité)**
- 3 chargés de mission (A 3)
- 2 graphistes (A 4)

Le poste de responsable de secteur est créé par transformation d'un des 4 postes de chargé de mission actuels. Une bourse en interne sera ouverte à l'ensemble des chargés de mission composant la cellule éditoriale mise en place suite au CT du 6 juillet 2020, afin d'assurer une équité de traitement, et de respecter le principe d'opportunité.

*A noter : les 6 postes concernés ont été ouverts dans le cadre **du droit à compensation du transfert de la compétence orientation aux régions prévu à l'article 18 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel** et faisant l'objet d'un versement pérenne imputé sur la part du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques revenant à l'Etat.*

La création de ce secteur permettra un exercice amélioré des métiers spécifiques mobilisés au sein de la mission pour assurer la production éditoriale, exercée précédemment par les DRONISEP et désormais au cœur de la compétence transférée aux Régions.

Ainsi, **le responsable du secteur Information sur les métiers et les formations** devra assurer un rôle de manager de l'équipe et de rédacteur en chef au sens professionnel du terme, soit :

- Définir les objectifs et actions à mener pour mettre en œuvre l'activité du service ;
- Etablir et rédiger le programme et le rapport annuel d'activités ;
- Impulser, animer et coordonner les actions du service sur les deux sites, Amiens et Lille ;
- Evaluer les personnels ;

- Programmer la production et la diffusion print et/ou numérique, veiller à la qualité de l'ensemble de la chaîne éditoriale, valider les contenus éditoriaux et les ressources élaborées au sein de la cellule ;
- Inscrire le service dans une démarche dynamique de projet et d'innovation ;
- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des productions ;
- Mettre en place et suivre la collaboration avec l'Onisep et les partenaires ;
- Créer des synergies avec les partenaires institutionnels et économiques aux niveaux régional et académique : Rectorat, EPLE, CIO, Universités, Canopé, Espé, collectivités territoriales, branches professionnelles, C2RP, CRIJ, etc.

3. Création d'une cellule Accompagnement des parcours et développement des partenariats, intégrant la compétence d'animation régionale des solutions de lutte contre le décrochage (7 postes) :

- **1 responsable de projet (A 2.2), par transfert du poste de la DDPE**
- 1 chargé de mission (A 3)
- 5 Chargé/e/s de mission référent/s départementaux (A 3)

Pilotée par le manager de direction, cette cellule poursuivra les actions largement engagées au travers du volet territorial de la mission et des 5 chargés de mission référents départementaux, et amplifiera le développement des partenariats dans le champ de l'information sur les métiers et les formations déjà confiée à 1 chargé de mission.

Proch'Orientation est désormais l'interlocuteur privilégié des autorités académiques en charge de l'orientation scolaire, mais aussi de la lutte contre le décrochage, en lien avec la compétence d'animation au plan régional des solutions de lutte contre le décrochage, transférée aux Régions par la loi de 2014. Ce sont les mêmes autorités académiques qui pilotent pour l'Etat la lutte contre le décrochage, en lien avec la compétence d'animation au plan régional des solutions de lutte contre le décrochage, transférée aux Régions par la loi de 2014.

Proch'Orientation agit en effet dans ce champ de la lutte contre le décrochage en favorisant une orientation choisie et non plus subie, ce qui doit permettre de faire baisser à terme le nombre de décrocheurs scolaires dans les Hauts-de-France. Cependant le nombre de décrocheurs et de jeunes sortis du système scolaire reste très conséquent dans les Hauts-de-France et ce phénomène pourrait encore s'aggraver sous l'effet de la crise sanitaire liée au covid 19. Cette situation nécessite des démarches encore mieux articulées avec l'Etat et les partenaires pour permettre des réorientations et « raccrochages » réussis.

Au vu de ces enjeux communs sur l'orientation et la lutte contre le décrochage et en accord avec la responsable de projet en charge du dossier, il est proposé de transférer à la Mission Proch'Orientation l'animation des solutions de lutte contre le décrochage. Ce transfert permet à la fois à la Mission de couvrir le même périmètre d'action que l'Etat (DRAIO) et de gouvernance que celui assuré par le CREFOP (commission 1 : décrochage/orientation). Il clarifiera, en regroupant ces sujets au sein de la Mission, la poursuite du travail transversal avec les directions régionales engagées sur ces sujets, notamment la direction de l'apprentissage et de l'alternance qui pilote les financements européens en vue de favoriser l'accès des décrocheurs à l'alternance, ou encore la direction de la formation professionnelle qui expérimente un appel à projets à destination de jeunes de 16 à 18 ans soumis à l'obligation de formation décidée par instruction de l'Etat d'août 2020.

Dans ce contexte, le titulaire du poste poursuivra ses missions principales, en collaboration avec les directions et missions de la Région concernées :

- Repérer l'ensemble des solutions de rattachement en région et les interactions et partenariats établis ou à établir ;
- Piloter et animer la politique et opérationnaliser la stratégie régionale concertée en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme et sans solutions (16 à 30 ans), en étroite articulation avec les actions menées par les référents départementaux de Proch'Orientation et le service information sur les métiers et les formations ;
- Assurer une veille et un suivi de la question du décrochage scolaire en Région Hauts-de-France.

Mission Proch'Orientation

HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE CT DU 15/02/2021

Postes autorisés : 16

1 Directeur (A) Manager de direction

2 Conseiller/ère/s technique (A)

1 Cadre administratif et financier (A)

5 Chargé/e/s de mission référent/s départementaux (A)

5 Chargé/e/s de mission (A)

2 Graphistes (A)

Mission Proch'Orientation

HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CT DU 04/10/2021

Postes autorisés : 17

1 Directeur (A) (Manager de direction)

2 Conseiller/ière/s technique (A)

1 Cadre administratif et financier (A)

Secteur information sur les métiers et les formations

1 Responsable de secteur (A) (manager de proximité)

3 Chargé/e/s de mission (A)

2 Graphistes (A)

Cellule accompagnement des parcours et développement des partenariats

1 Responsable de projet (A)

5 Chargé/e/s de mission référent/s départementaux (A)

1 Chargé/e/s de mission (A)